

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

Compte – rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 octobre 2016

Date de convocation :

29 septembre 2016

Date d'affichage :

6 octobre 2016

L'an deux mil seize,

Le quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de ROSNOEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michaël KERNEIS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice:15

Présents: 08

Votants: 12

Présents :M. KERNEIS – Mme BIZEC - M. GRANNEC – Mme DEPARTOUT– M. HERVE – Mme FOURN - MM. MORIZUR - MARC.

Absents représentés :

M BRIEN donne pouvoir à M. KERNEIS

Mme HERNOT donne pouvoir à M. HERVE

M. RIVOAL donne pouvoir à M. GRANNEC

Mme LANCIEN donne pouvoir à Mme BIZEC

Absents : M. RANNOU – Mmes BUZARE – LE SONN

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARC

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1– MUTUALISATION DU CENTRE D'ACCUEIL DU MERCREDI APRES-MIDI AVEC LA COMMUNE DU FAOU.

Suite à la mutualisation du centre d'accueil du mercredi après-midi avec la commune du Faou, un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation est mis à la disposition de la commune de ROSNOEN pour exercer les fonctions d'accompagnement et d'animation tous les mercredis après-midi pendant la période scolaire.

Cette mutualisation a commencé en mars 2015, a été reconduite durant l'année scolaire 2016-2016 et fonctionne très bien.

Il est donc proposé de continuer cette démarche avec la commune du Faou qui est favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel à intervenir avec la commune du Faou pour la période allant de septembre 2016 à juillet 2017.

2 – ACCORD DE PRINCIPE SUR UN PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré la société « Aiguillon construction » et Habitat 29 afin de recevoir des propositions de construction de logements locatifs sociaux.

Les arguments de Aiguillon construction semblent plus intéressants et des projections ont été demandées sur la parcelle communale située rue du Menez Hom.

La construction de cinq maisons individuelles mitoyennes avec garages intégrés pourrait être envisagée : 2 type 3 et 3 type 4.

Un plan de masse est présenté à l'assemblée et il est précisé que sur la partie restant à la commune et proche du terrain de sports, des aménagements sportifs complémentaires pourraient être envisagés (terrain de bi-cross, skate parc).

Une fois la validation du projet effectuée par l'assemblée délibérante, les délais d'avancement seraient de finaliser les demandes de financement en 2017 pour le commencement des travaux en 2018.

Une discussion s'engage, notamment sur la question d'habitat locatif avec possibilité d'accession à la propriété : le sujet sera évoqué auprès des sociétés HLM pour un autre site à retenir.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un accord de principe sur la proposition d'Aiguillon présentée, ce qui permettra à cet organisme d'affiner le projet.

3 – RECONDUCTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE AVEC LA SOCIETE COLAS – TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à bons de commande a été conclu avec la société COLAS Centre Ouest de Plougastel pour les travaux de voirie communale pour les années 2015, avec possible reconduction pour 2016, 2017, 2018, pour un montant annuel de :

- pour le mini : 30 000 € H.T. soit 36 000.00 € T.T.C.
- pour le maxi : 70 000 € H.T. soit 84 000.00 € T.T.C.

Le montant des travaux réalisés à ce jour, dans le cadre de ce marché, s'élève à :
. 2015 : 45 965.83 € H.T.

En application de l'article 16 du Code des Marchés Publics, ce marché peut être reconduit pour l'année à venir, c'est-à-dire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Monsieur le Maire propose, conformément à la législation en vigueur, de reconduire pour l'année 2017 ce marché de modernisation de la voirie communale avec la société COLAS Centre Ouest.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer cette reconduction de marché.

4 – RANDORADE 2017 A ROSNOEN.

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Randorade » souhaite organiser sa 25^{ème} édition sur la commune le 4 juin 2017. Cette manifestation d'envergure régionale permettrait à de nombreuses personnes de découvrir les atouts de la commune.

Des rencontres ont eu lieu avec les organisateurs et les éléments suivants sont retenus :

- départ au bourg,
- mise à disposition d'une surface de 2 ha pour les places de parking à proximité du départ des marcheurs,
- utilisation de la salle polyvalente, école pour la garderie,
- 6 circuits retenus, 4 points de ravitaillement, animations diverses à prévoir avec les associations, l'école, ouverture de l'église.

Des travaux sur les divers chemins de randonnée doivent être réalisés : mise en état, élargissement à certains endroits, nettoyage et une subvention de 1 500 € est demandée pour la bonne réalisation de l'évènement.

Après réflexion, le conseil municipal :

- décide de réserver la journée du 3^{ème} samedi du mois pour le nettoyage des chemins. La 1^{ère} journée est fixée au samedi 22 octobre,
- émet un accord de principe pour le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association sur le budget 2017. Un dossier de demande de subvention sera à remplir comme les autres associations locales.

5 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME POUR LA COMMUNE.

Dans le cadre des travaux envisagés, notamment pour le local destiné à recevoir les artisans, la commune doit déposer une déclaration préalable pour la 1^{ère} tranche des travaux.

Par conséquent, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer la DP au nom de la commune.

Après réflexion, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme délivrées pour le compte de la commune.

6 – QUESTIONS DIVERSES.

• Prochaines dates à noter :

- 6 octobre à 9 h.30 – Etude patrimoniale du réseau d'eau potable-phase 2,
- 9 octobre : Repas des Anciens,
- 12 octobre à 20 h. : Réunion pour l'organisation du téléthon,
- 17 octobre à 17 h.30 : Conseil d'école,
- 18 et 24 octobre à 18 h. : Révision du P.L.U.,
- 21 octobre à 19 h. : Organisation d'un pot de départ en direction d'un employé communal,
- 8 novembre à 20 h. : Prochain conseil municipal.

• Compte-rendu de différentes réunions :

- Etude technico-économique de l'assainissement collectif du 15 septembre,
- Etude de revitalisation du centre bourg du 22 septembre,
- Commission communale des travaux/finances,
- Commission communale des relations humaines/communication avec le personnel communal,
- Commission communale « Vie locale, espaces verts, jeux, liens associatifs ».

**LE MAIRE,
M. KERNEIS**